



CARTE D'IDENTITÉ

COMPOSITION

L'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie d'Amiens a son siège à Amiens et comporte trois centres, répartis sur les trois départements de l'académie : Amiens (Somme), Beauvais (Oise) et Laon (Aisne).

Les centres départementaux, installés dans les locaux des anciennes écoles normales d'instituteurs, assurent tous la formation au professorat des écoles et les formations du second degré sont regroupées, en première année, au centre d'Amiens.

L'IUFM est rattaché par convention à deux universités : l'université de Picardie - Jules Verne à Amiens (UPJV) et l'université technologique de Compiègne (UTC).

Cet établissement a dû prendre en compte, dès sa création, deux handicaps : la proximité de Paris et un taux académique d'accès à l'enseignement supérieur parmi les plus faibles de France.

L'IUFM EN CHIFFRES

En 1997-1998, l'IUFM compte 2 084 étudiants et professeurs stagiaires, répartis presque également entre 1er et 2nd degrés.

L'évolution de la carte des formations pour les

filères du 2nd degré, depuis la création de l'institut, a été considérable. L'établissement propose à ce jour 23 filières :

- CAPE (certificat d'aptitude au professorat des écoles) ;
- CAAPSAIS (certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et intégration scolaires) ;
- 11 CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) ;
- 3 CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) ;
- 5 CAPLP2 (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade) ;
- CAPEPS (certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive) ;
- CPE (conseillers principaux d'éducation).

LA STRUCTURATION PÉDAGOGIQUE

La responsabilité de la formation pour les professeurs de lycée et collège et les professeurs de lycée professionnel relève de deux directeurs adjoints : l'un pour la première année, l'autre pour la seconde. La mise en oeuvre du plan de formation est confiée à plusieurs instances : un "premier professeur", dans chaque filière, assure essentiellement la coordination de la formation disciplinaire. Les autres volets de la formation sont coordonnés par les directeurs adjoints du second degré ou par les responsables de centre, en collaboration avec les formateurs.

La responsabilité de la formation pour les professeurs des écoles et la mise en oeuvre du plan de formation relèvent du directeur adjoint pour le premier degré, relayé par le responsable de chaque centre.

L'évaluation du CNE a mis en lumière le dynamisme de l'établissement. L'équipe de direction s'attache à faire évoluer l'organisation et les pratiques de l'institut en fonction des constats et des différentes analyses menées en interne.

UNE CAPACITÉ D'ÉVOLUTION

UNE OFFRE DE FORMATION ACCRUE

L'IUFM a eu pour objectif très ferme, depuis sa créa-

tion, de **faire évoluer la carte des formations du second degré** : de 11 filières en 1991, elles sont passées à 21 en 1996. Depuis deux ans, l'effort a porté sur l'ouverture de filières techniques et professionnelles, avec notamment la création des filières CAPET de Technologie (option A), CAPLP2 Vente et CAPLP2 Bureautique. Ce **développement global de l'offre de formation et du nombre des préparations accessibles aux étudiants** a certainement favorisé le renforcement du taux d'accès à l'enseignement supérieur de l'académie puisqu'il a engendré une hausse des effectifs d'inscrits en licence à l'université de Picardie - Jules Verne.

UNE MODIFICATION DES MODALITÉS D'ADMISSION

De 1991 à 1996, l'admission en première année d'IUFM s'effectuait sur dossier avec un barème qui n'a cessé d'évoluer, dans un souci de l'adapter aux origines des étudiants. La nouvelle direction a souhaité repenser le problème de l'admission et opté pour un **système d'admission sur tests pour le premier degré et le second degré**, mis en oeuvre dès la rentrée 1997. Ces tests pourraient être utilisés comme une évaluation "formative" permettant à l'étudiant de mesurer ses forces et ses lacunes.

DES INITIATIVES INTÉRESSANTES

L'IUFM a mis en place des dispositifs intéressants en matière de **professionnalisation** dans la filière PE. Il s'agit d'abord d'un **module "médiation"** en première année, garant de la cohérence entre la formation théorique et la formation pratique : son fonctionnement permet aux formateurs internes et externes à l'IUFM de travailler ensemble. En seconde année, un **module de "professionnalisation"** offre l'occasion aux PE2 qui n'ont pas fait de première année à l'IUFM de s'initier aux points fondamentaux de la relation pédagogique. Le **projet d'action culturelle** constitue un autre point fort de cette formation de deuxième année. Il permet au stagiaire une prise d'initiative, une personnalisation de sa formation au delà de la seule dimension disciplinaire, et un accès à la polyvalence. Enfin, l'IUFM s'efforce de **diversifier les terrains de stage** de pratique accompagnée, y compris en classes multi-

niveaux, en ZEP et en milieu rural.

UN RÉÉQUILIBRAGE DES RELATIONS SIÈGE/CENTRE

L'IUFM a opté à sa création pour une centralisation du pouvoir administratif et financier au siège, les centres étant destinés à la mise en oeuvre pédagogique des formations, sans autre pouvoir décisionnel que la gestion matérielle quotidienne. **D'un état de forte centralisation, l'organisation administrative a évolué dans le sens d'une déconcentration progressive.** Ainsi, tout en s'efforçant de maintenir clairement une identité académique, elle permet un rééquilibrage des relations et des responsabilités entre le siège et les centres.

DE PROFONDES MUTATIONS DE LA CARTE DES EMPLOIS

Entre 1994 et 1997, la carte des emplois administratifs et techniques a connu des changements notables. Elle comprenait, au départ, une part importante de personnel technicien, ouvrier et de service (TOS), un déficit de personnel administratif et une faible part de personnel d'encadrement. Grâce à une **politique de qualification des personnels IATOS**, l'IUFM est parvenu à réduire la précarité des emplois et à renforcer l'assise des services.

UN MANQUE DE CONCERTATION

LES LIMITES DE LA FORMATION GÉNÉRALE

Les initiatives prises pour la formation se trouvent tempérées par les **faiblesses de la mise en oeuvre de la formation générale.** Pour le 1er degré, on constate un manque d'homogénéité d'un groupe à l'autre, et un manque de lisibilité et d'articulation avec les autres aspects de la formation. En effet, cette formation générale ne participe pas à la polyvalence du maître. Pour le 2nd degré, l'établissement a choisi de confier la formation générale à des intervenants extérieurs et s'attache actuellement à améliorer la concertation avec les autres formateurs ainsi que la cohérence de l'ensemble de la formation.

POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION

Le centre de documentation de Laon se révèle être une vraie réussite grâce à la mise en commun de la totalité des moyens matériels et humains du centre et du CDDP, dans le cadre d'une collaboration efficace. Il n'en demeure pas moins que, malgré des compétences et des richesses complémentaires sur les trois centres, **l'utilisation des ressources en matière de documentation et de nouvelles technologies reste peu concertée, sans coordination explicite pour leur développement.**

LA COMPLEXITÉ DES RELATIONS AVEC LES UNIVERSITÉS

Les relations avec l'UTC sont **purement formelles**. Son éloignement géographique, ses objectifs et les formations offertes (qui n'ont pas pour débouché l'enseignement) rendent les relations avec l'IUFM **inexistantes**. Quant aux relations avec l'UPJV, elles sont **complexes et parfois tendues, variables d'une filière à l'autre**. Des efforts sont faits pour apaiser les tensions concernant la participation financière de l'IUFM aux enseignements de l'université, avec notamment la mise en place récente de critères négociés pour le calcul de la dotation de l'IUFM à l'UPJV.

UN BESOIN DE CLARTÉ

L'organisation générale de l'IUFM, son organigramme, manquent de clarté, ce qui constitue une source de difficultés aussi bien en interne qu'avec les partenaires. Ceci a également pour conséquence une coupure entre l'équipe de direction et l'ensemble des formateurs qui n'ont pas toujours le sentiment de participer à une mission commune de formation dans un établissement académique. **L'IUFM souffre d'une absence de structures de concertation intermédiaires.**

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

Les recommandations du Comité concernent les points suivants.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

En vigueur depuis la rentrée de 1997, **l'utilisation**

systematique de tests mérite d'être réexaminée avec soin, plus particulièrement pour le second degré. Les tests ne peuvent qu'être **des compléments à d'autres éléments** jugeant des connaissances et des compétences disciplinaires, ainsi que de la motivation et des dispositions des candidats au métier d'enseignant.

LE DISPOSITIF DE PROFESSIONNALISATION DES PE

En première année, **le module "médiation" est un élément fort du dispositif** dont il convient de s'assurer qu'il joue son rôle pour l'ensemble des étudiants. Parallèlement, **la formation générale doit être mieux "cadrée" et coordonnée** afin d'éviter les disparités en fonction des formateurs. Sa lisibilité doit être renforcée en termes d'objectifs et de contenus.

Cette politique volontariste est entravée, d'une façon générale, par l'implication inégale des formateurs, par la difficulté à articuler entre eux les différents éléments de la formation professionnelle et à définir précisément la place de chacun. Le déficit en IMF pour le suivi des stages constitue un handicap supplémentaire.

LA FORMATION GÉNÉRALE DES PLC2 ET LA CARTE DES FORMATIONS

On proposera quelques modes d'action :

- assurer la diffusion auprès de tous les formateurs d'une vision d'ensemble du plan de formation ;
- **favoriser le décroisement** des filières et des différentes composantes de la formation ;
- inviter davantage de formateurs à participer aux responsabilités ;
- créer des structures d'animation et de débat capables de **stimuler l'adhésion active des uns et des autres à une politique d'établissement clairement affirmée.**

LA RECHERCHE

L'IUFM gagnerait à **définir un nombre limité d'axes de recherche** en s'appuyant sur les compétences et les ressources existantes, en puisant des sujets de réflexion dans les préoccupations qui lui sont propres, ou bien en recherchant des parte-

nariats qui lui assureraient la reconnaissance des actions menées.

Les résultats de cette recherche devraient naturellement bénéficier aux actions de formation des formateurs dont l'IUFM doit se saisir, quelles que puissent être les contributions de la MAFPEN, au demeurant destinée à court terme à faire partie du potentiel de formation de l'établissement.

LA RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE

La forte centralisation, jugée nécessaire lors de la création de l'IUFM, a trouvé ses limites en termes d'efficacité administrative. On ne peut qu'approuver les orientations actuellement prises sur le thème de la **déconcentration**, d'une certaine autonomie de gestion et d'une **responsabilisation des centres**.

La politique de recrutement et de redéploiement des emplois qui accompagnent ces choix, **l'effort de formation et de qualification des personnels administratifs** sont en cohérence avec les objectifs de modernisation de la gestion. Ils doivent être également encouragés.

LES PARTENARIATS ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

- **Les universités : une meilleure concertation en termes d'objectifs pédagogiques et l'élaboration de modalités de financement négociées en conséquence** permettraient certainement de conforter des relations actuellement complexes.

Bien que l'IUFM soit rattaché par convention à l'université de technologie de Compiègne, on ne relève

aucune relation entre l'IUFM et cette université.

On peut s'en étonner compte tenu de l'apport potentiel que représente cette université dans les domaines des formations technologiques et des nouvelles technologies d'enseignement. Sur ce dernier point notamment, les échanges sont à encourager.

- **Les collectivités territoriales** : il revient à l'IUFM de conforter sa position vis-à-vis des collectivités territoriales. Des relations significatives existent déjà. Ainsi **la Région Picardie soutient le développement des nouvelles technologies d'information et de communication auquel l'IUFM est associé**. On ne saurait trop encourager ce développement, primordial pour la formation des futurs enseignants qui devront aider les jeunes à s'approprier ces nouveaux moyens d'accès à la connaissance.

Concernant l'aménagement et l'entretien des locaux, **le rôle des conseils généraux est important** et, sans mésestimer les efforts déjà consentis, **le dialogue mériterait d'être conforté** et les responsabilités de chacun clarifiées pour une utilisation optimisée des moyens au service des personnels et des usagers. Parallèlement, **la politique de prise en charge par les villes des**

La réponse du directeur de l'IUFM d'Amiens figure dans le rapport d'évaluation du CNE en page 89

Ce rapport d'évaluation est consultable sur le site Internet du CNE : <http://www-cne.mesr.fr>

Pour les données chiffrées et leur actualisation, se reporter au site Internet de l'IUFM de Picardie : <http://www.iufm.u-picardie.fr/>

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier / Conception-rédaction : Carole Granié
Conception graphique : Marie-Noëlle Soudit / Edition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession - 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49
Télécopie : (33) 01-55-55-63-94